

Information financière relative au premier trimestre 2021

Des résultats positifs malgré l'impact du Covid-19 et d'un environnement fortement concurrentiel

- Base clients mobiles postpayés +3,0 % / Base clients câble +24,8 % en glissement annuel
- Sur un an, le chiffre d'affaires recule de -1,0 %, et les services facturés aux clients progressent de +1,9 %
- L'EBITDAaL s'est inscrit en hausse de +12,8 % en glissement annuel au T1, soit +4,6 % sur un an hors effets saisonniers
- Objectifs confirmés pour 2021

Éléments opérationnels marquants - T1

- **La performance commerciale est restée vigoureuse** malgré l'intensification de la concurrence et les mesures contre le Covid-19 qui ont limité les capacités d'accueil des shops.
- **Le portefeuille Go a encore rencontré un très vif succès, l'offre Go Unlimited en édition limitée commençant à s'imposer.** Au cours du trimestre, Orange Belgium a enregistré 23 000 nouveaux abonnés mobiles, à 2,7 millions d'abonnés (+3,0 % en glissement annuel).
- **Les ventes nettes de contrats câble ont fortement progressé pour atteindre 23 000 nouveaux clients.** Un tiers des ajouts bruts sont des abonnés à Love Duo, ce qui confirme la tendance commerciale de ces derniers trimestres. **La base clients mobiles convergents a enregistré une nouvelle progression pour représenter désormais 21,3 % des clients mobiles postpayés, contre 17,4 % au T1 2020.**
- **L'ARPO mobile postpayé a reculé de 3,4 % en glissement annuel à 19,6 euros**, du fait de la diminution des revenus hors forfait.
- **L'ARPO convergent B2C a diminué de 2,8 % en glissement annuel à 73,8 euros**, principalement sous l'effet des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents, ainsi que de l'accroissement de la clientèle de base Love Duo, qui ont réduit l'ARPO global.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	T1 2020	T1 2021	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.588	2.664	3,0%
Ajouts nets (en milliers)	9	23	160,5%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,3	19,6	-3,4%
Base clients câble (en milliers)	280	349	24,8%
Ajouts nets (en milliers)	21	23	6,8%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	75,9	73,8	-2,8%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	17,4%	21,3%	386 pb

Éléments financiers marquants - T1

- **Le chiffre d'affaires s'est élevé à 330,4 millions d'euros, en recul de 1,0 % en glissement annuel.** Les services facturés aux clients ont encore enregistré une progression de 1,9 %, soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+16,9 % en glissement annuel). De même que sur les trimestres précédents, la pandémie de Covid-19 a pesé sur les revenus des services aux opérateurs (-16,0 % en glissement annuel), ce qui est dû principalement à la baisse des revenus liés aux SMS entrants (-12,3 millions d'euros), compensée par la baisse du coût des SMS.
- **De fait, l'EBITDAaL a progressé de 12,8 % en glissement annuel à 70,1 millions d'euros**, porté par l'accroissement des revenus des services facturés aux clients et par la baisse des coûts (-4,2 % en glissement annuel). Ce chiffre intègre l'impact positif de 3,6 millions d'euros lié à la non récurrence des dépenses publicitaires et promotionnelles liées au lancement de l'offre Go au premier trimestre de l'année dernière, et un impact ponctuel de 1,5 million d'euros lié à l'itinérance. Si l'on exclut ces effets, la croissance de l'EBITDAaL aurait atteint +4,6 % sur un an à 65,0 millions d'euros.
- **Les eCapex (hors frais d'acquisition de fréquences) ont connu une légère augmentation de 2,6 % en glissement annuel à 36,1 millions d'euros.**
- **Objectifs financiers confirmés pour 2021 :** Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires, un EBITDAaL compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros et des eCapex situés entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : principales données financières
en millions d'euros

	T1 2020	T1 2021	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	333,9	330,4	-1,0%
<i>Services facturés aux clients</i>	224,8	229,0	1,9%
EBITDAaL	62,2	70,1	12,8%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	18,6%	21,2%	260 pb
eCAPEX ¹	-35,1	-36,1	2,6%
Cash-flow opérationnel²	27,0	34,1	26,0%
Endettement financier net	229,0	122,6	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Au T1 2020, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions d'euros.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Le premier trimestre de l'année s'est caractérisé à la fois par une intensification de l'environnement concurrentiel ainsi que par l'extension des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19. Nos shops sont restés ouverts mais sans pouvoir exploiter pleinement leurs capacités, conformément aux recommandations des autorités compétentes.

Grâce à l'engagement de nos équipes, nous sommes parvenus à améliorer l'expérience client et à attirer de nouveaux abonnés. De fait, le nombre de nouveaux abonnés est revenu à des niveaux comparables à ceux qui prévalaient avant la crise sanitaire.

Malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, Orange Belgium a fait preuve d'une forte résilience, ce qui lui a permis d'afficher des résultats commerciaux et financiers solides pour ce trimestre.

Antoine Chouc, CFO, ajoute :

La bonne performance commerciale s'est également traduite par des résultats financiers satisfaisants. Malgré la crise sanitaire, nous sommes une fois encore parvenus à améliorer les services facturés aux clients, ce qui confirme la résilience de notre activité. Grâce à notre programme de transformation, à l'effet de saisonnalité des coûts indirects ainsi qu'à un impact ponctuel lié à l'itinérance, nous sommes parvenus à améliorer notre EBITDAaL par rapport au premier trimestre de 2020.

Ce premier trimestre nous conforte dans la conviction que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous avons annoncés au dernier trimestre de 2020.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	4
1.1	Éléments opérationnels marquants.....	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	4
2.	Commentaires relatifs à la situation financière.....	6
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	6
2.2	État consolidé du résultat global	6
2.3	Trésorerie et capitaux propres.....	7
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité.....	8
2.4.1.	Orange Belgium.....	8
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	10
3.	Risques financiers et gestion du risque	10
4.	Litiges.....	10
5.	Événements postérieurs à la clôture du premier trimestre 2021	12
6.	Perspectives.....	12
7.	Calendrier financier 2021	12
8.	Conférence téléphonique	13
9.	Actions.....	13
10.	États financiers consolidés	14
	État consolidé du résultat global	14
	État consolidé de la situation financière	15
	État consolidé des flux de trésorerie	16
13.	Glossaire.....	17
	À propos d'Orange Belgium	19

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

■ Impact de la pandémie de Covid-19

Malgré l'allègement des mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19, Orange Belgium reste pleinement mobilisée pour assurer la continuité du réseau et du service et pour accompagner ses clients. Cette continuité de service des réseaux joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au Covid-19. Le réseau continue à absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Les équipes techniques surveillent en permanence le réseau et s'emploient à le renforcer au besoin pour garantir à tout moment la fluidité des communications.

Dans une moindre mesure, les dispositions prises contre le Covid-19 ont également impacté la performance financière et opérationnelle de la société au cours du trimestre. Les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement belge pour lutter contre la progression du Covid-19 ont permis à tous les magasins non essentiels de rester ouverts, mais uniquement sur rendez-vous. La limitation du nombre de visiteurs a pesé sur notre performance commerciale, ainsi que sur le nombre de projets ICT. De même, les restrictions de mouvement ont principalement impacté les revenus d'itinérance et le trafic SMS.

■ Orange Belgium a relancé l'offre Go Unlimited en édition limitée

Le 8 février 2021, Orange Belgium a relancé la promotion à 30 euros sur l'abonnement Go Unlimited.

■ Waasland Shopping a chargé Orange Belgium de réinventer le stationnement pour ses clients

Depuis la fin février, les clients de Waasland Shopping vivent une expérience inédite grâce à la solution de stationnement intelligent (Smart Parking) d'Orange Belgium. Les solutions de stationnement intelligent utilisent des capteurs, des caméras intelligentes et une application mobile pour, par exemple, guider directement les clients vers les places de stationnement disponibles via leur appareil mobile.

■ La SNCB a de nouveau choisi Orange Belgium pour ses services IoT et sa connectivité

La société nationale des chemins de fer de Belgique a de nouveau attribué un contrat de télécommunications à grande échelle à Orange Belgium pour une période de 8 ans. L'opérateur fournira la connectivité à environ 13 000 collaborateurs et 11 000 appareils connectés : des smartphones et tablettes des accompagnateurs de train aux conducteurs, en passant par les écrans, les distributeurs et les solutions de parking intelligentes. Cela se traduira par d'énormes volumes mensuels : plus de 500 000 minutes d'appels, 2,2 millions de SMS et plus de 15 TB de données. Et ces chiffres ne feront qu'augmenter.

■ Orange Belgium élu pour la 10^{ème} fois TOP EMPLOYER

Orange Belgium a été élu « TOP EMPLOYER » par le Top Employers Institute pour la 10^{ème} fois. Une belle reconnaissance des nombreux efforts déployés par Orange Belgium en vue d'offrir un environnement de travail digital et humain à plus de 1 400 collaborateurs.

■ Antoine Chouc a été nommé Chief Financial Officer d'Orange Belgium

Antoine Chouc a été nommé Chief Financial Officer d'Orange Belgium à partir du 1er mars, en remplacement d'Arnaud Castille qui a occupé ce poste pendant 4 années fructueuses. Antoine Chouc occupait auparavant le poste de directeur de cabinet du CEO du groupe Orange.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

■ Décision à propos des tarifs d'accès au réseau de fibre optique de Proximus

Le 9 mars 2021, l'IBPT a publié sa décision concernant les tarifs mensuels pour l'accès de gros au réseau FTTH de Proximus (Bitstream Fiber GPON). Ces tarifs correspondent au déploiement du FTTH dans les zones où Proximus déploiera seul la fibre optique (et non par le biais d'éventuelles joint-ventures). Cette décision confirme en substance les prix qui avaient été avancés précédemment et qui se fondaient sur l'accord commercial entre Proximus et les opérateurs alternatifs. Orange Belgium ne considère pas ces tarifs comme attractifs.

■ Consultation à propos des coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés et de fibre optique

L'IBPT a lancé le 8 octobre 2020 une consultation à propos des coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés. Cette consultation a pris fin le 12 novembre 2020. La décision sur les coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés est attendue au cours du T2 2021.

Le 20 janvier 2021, l'IBPT a lancé une consultation publique à propos des coûts ponctuels et de la révision à la hausse de la redevance de location « SLA Repair » pour l'offre Bitstream Fiber GPON de Proximus.

■ Décision à propos des offres de référence pour les prix de gros pour l'accès aux réseaux câblés

Le 25 mars 2021, la Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques (CRC) a adopté les décisions finales sur l'offre de référence pour les réseaux câblés qui relèvent de la compétence de chacun des régulateurs (IBPT, CSA, VRM, Medienrat). Ces décisions précisent principalement les normes qualitatives, techniques et opérationnelles que doivent respecter les câblo-opérateurs dans le contexte de l'accès de gros réglementé. Au-delà de la définition d'une série d'exigences sous forme de « SLA », ces décisions imposent aux câblo-opérateurs de réseau de permettre la revente du produit de gros par un opérateur alternatif et de permettre aux opérateurs alternatifs de proposer leurs services aux clients B2B sur la base de l'accès réglementé.

■ **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Prolongation des licences 2G et 3G

Le 23 février 2021, l'IBPT a décidé de prolonger de 6 mois la durée de validité des licences pour les bandes 900, 1800 et 2100 MHz, c'est-à-dire du 15 mars 2021 au 15 septembre 2021.

Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et incertitudes sur la date de la mise aux enchères des droits de la 5G

Le gouvernement fédéral belge a approuvé le 22 janvier 2021 les arrêtés royaux et le projet de loi qui définissent le cadre de la mise aux enchères des droits de la 5G (700, 3400-3800 et 1400 MHz) et le renouvellement des licences pour les bandes de fréquence 900, 1800 et 2100 MHz. La prochaine phase est une analyse d'impact concernant les conditions différenciées d'attribution des fréquences et l'approbation par le Comité de coordination. Orange Belgium continue de craindre que le cadre juridique relatif à l'attribution des fréquences puisse comporter des conditions artificielles et discriminatoires visant à favoriser l'entrée en lice d'un 4^{ème} opérateur de réseau avec une gamme complète de services.

Le 2 décembre 2020, l'IBPT a lancé une consultation publique sur le projet de loi préliminaire et le projet d'arrêté royal concernant la sécurité des réseaux 5G, en particulier en ce qui concerne les contraintes qui peuvent être imposées à certains types de fournisseurs. Cette consultation a pris fin le 30 décembre 2020.

Droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3,6 GHz-3,8 GHz

Au cours de l'année 2020, l'IBPT a octroyé des droits d'utilisation provisoires de 50 MHz dans la bande de fréquences radioélectrique 3,6 GHz-3,8 GHz pour les services 5G à quatre opérateurs : Proximus, Base/Telenet, Orange Belgium et Cegeka. Les droits d'utilisation rendent pour la première fois possibles les développements commerciaux de la 5G et resteront valides jusqu'au début des licences qui seront attribuées par les enchères. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action opposés à la 5G ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour des marchés de Bruxelles, demandant l'annulation des décisions au motif qu'elles étaient contraires au droit administratif et au droit de l'environnement. Orange Belgium, Telenet, Proximus et Cegeka sont intervenus dans le cadre de ces procédures pour défendre et préserver leurs licences provisoires respectives. Le 15 avril 2021, la Cour des marchés a déclaré la demande non recevable.

Octroi de bandes de fréquences exclusives pour l'utilisation de faisceaux hertziens

Le 30 mars 2021, l'IBPT a décidé d'octroyer à Telenet, Proximus et Orange Belgium des bandes de fréquences exclusives pour l'utilisation de différents faisceaux hertziens (14-15 GHz, 25-26 GHz, 31-32 GHz, 37-38 GHz, 73-84 GHz). Dans le cadre de cette décision, chaque opérateur a obtenu une quantité de 1 GHz de spectre exclusif dans la bande E.

Consultation concernant les droits d'utilisation nationaux de Citymesh

Le 14 janvier 2021, l'IBPT a lancé une consultation sur les droits d'utilisation de Citymesh dans la bande de fréquence 3,5 GHz. En substance, Citymesh demande l'extension de la liste des communes de Citymesh à toutes les communes sur le territoire belge.

Plus généralement, Orange Belgium considère que les attributions de fréquences devraient être subordonnées à la visibilité sur les objectifs à long terme des opérateurs, ainsi qu'à des obligations de déploiement, de manière à garantir que les opérateurs investissent effectivement dans les réseaux et qu'ils utilisent les fréquences de manière efficace et effective.

■ **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence, laquelle, dans sa décision du 10 janvier 2020, a accordé imposé des mesures provisoires pour un délai de 2 mois que l'IBPT pouvait réexaminer l'accord. Les mesures provisoires ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

La procédure sur le fond est en cours.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros

	T1 2020	T1 2021	Variation
Chiffre d'affaires	333,9	330,4	-1,0%
Belgique	321,9	317,5	-1,4%
Luxembourg	16,6	19,1	15,0%
Élimination intra-groupe	-4,7	-6,1	31,5%
EBITDAaL	62,2	70,1	12,8%
Belgique	59,4	67,1	13,1%
Luxembourg	2,8	3,0	6,9%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,6%</i>	<i>21,2%</i>	<i>260 pb</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a diminué de 1,0 % à 330,4 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros

	T1 2020	T1 2021	Variation
<i>Convergence</i>	51,7	60,4	16,9%
<i>Mobile seul</i>	148,4	141,2	-4,8%
<i>Fixe seul</i>	14,3	17,2	20,3%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	10,4	10,2	-2,5%
Services facturés aux clients	224,8	229,0	1,9%
Vente d'équipement	32,7	41,0	25,3%
Services aux opérateurs	65,4	54,9	-16,0%
Autres revenus	11,0	5,5	-49,5%
Chiffre d'affaires	333,9	330,4	-1,0%

- **Les services facturés aux clients** ont connu une progression de 1,9 % à 229,0 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents. Le chiffre d'affaires des services fixes a augmenté de 20,3 % sous l'effet de l'augmentation de la base clients et de l'introduction de l'offre « haut débit seul ».
- **Les ventes d'équipements** ont connu une progression de 25,3 % à 41,0 millions d'euros.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont reculé de 16,0 %, une baisse qui est attribuable à la chute du trafic de SMS, en partie contrebalancée par l'augmentation du trafic voix et du trafic d'itinérance des visiteurs.
- **Les autres revenus** ont reculé de 49,5 % à 5,5 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des ventes de terminaux par l'intermédiaire d'agents.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a diminué de 4,2 % en glissement annuel, à 260,3 millions d'euros.

en millions d'euros	T1 2020	T1 2021	Variation
Coûts directs	-141,0	-135,3	-4,1%
Charges de personnel	-39,3	-38,9	-1,1%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-91,3	-86,2	-5,6%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	<i>-12,8</i>	<i>-14,0</i>	
	-271,7	-260,3	-4,2%

- **Les coûts directs** ont été réduits de 4,1 % à 135,3 millions d'euros. Cette évolution est due principalement à une baisse importante des coûts d'interconnexion de SMS, en partie compensée par l'augmentation des coûts des équipements, des commissions et de l'activité câble.
- **Les charges de personnel** se sont élevées à 38,9 millions d'euros, en baisse de 1,1 % par rapport au T1 2020.
- **Les coûts indirects** ont diminué de 5,6 %, ce qui est principalement attribuable à l'effet de saisonnalité des dépenses publicitaires et promotionnelles. Il est en effet utile de rappeler que les offres mobiles Go ont été lancées au T1 2020.

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net en millions d'euros

	T1 2020	T1 2021
EBITDAaL	62,2	70,1
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,6%</i>	<i>21,2%</i>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	-0,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-58,5	-72,5
Autres frais de restructuration	-1,8	-1,6
Frais d'intérêt de location	0,7	0,6
Résultat opérationnel (EBIT)	2,5	-4,1
Résultat financier	-1,5	-0,9
Résultat courant avant impôts (PBT)	1,1	-4,9
Impôts	-0,5	0,7
Résultat net consolidé	0,6	-4,3

- L'EBITDAaL s'est amélioré de 12,8 % à 70,1 millions d'euros. Cette amélioration est due principalement au résultat positif des services facturés aux clients ainsi qu'à la baisse des coûts qui résulte principalement de l'impact positif de 3,6 millions d'euros de l'effet de saisonnalité des dépenses publicitaires et promotionnelles ainsi que d'un impact ponctuel de 1,5 million d'euros lié à l'itinérance. Si l'on neutralise ces deux facteurs, l'EBITDAaL aurait connu une amélioration de 4,6 %.
- Les dotations aux amortissements se sont élevées à 72,5 millions d'euros.
- Les charges de restructuration sont ressorties à 1,6 million d'euros pour le trimestre.
- Les charges financières nettes (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,6 million d'euros) sont ressorties à 4,1 millions d'euros.
- Le groupe a enregistré une charge d'impôt de 0,7 million d'euros au T1 2021 contre -0,5 million d'euros au T1 2020.
- Orange Belgium a publié un résultat net de -4,3 millions d'euros pour le T1 2021 contre 0,6 million d'euros au T1 2020.

2.3 Trésorerie et capitaux propres

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le cash-flow opérationnel (hors frais d'acquisition de fréquences) a atteint 34,1 millions d'euros, contre 27,0 millions d'euros l'année dernière à la même période, ce qui est dû à l'amélioration de l'EBITDAaL et à une légère augmentation des eCapex (hors frais d'acquisition de fréquences).

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	T1 2020	T1 2021
EBITDAaL	62,2	70,1
eCAPEX ¹	-35,1	-36,1
Cash-flow opérationnel²	27,0	34,1

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Au T1 2020, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions d'euros.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Le cash-flow organique s'est élevé à 21,9 millions d'euros au T1 2021.

Rapprochement du cash-flow organique en millions d'euros

	T1 2020	T1 2021
Résultat net consolidé	0,6	-4,3
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	88,3	102,4
Variation du besoin en fonds de roulement	-15,9	13,0
Autres décaissements nets	-7,6	-11,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	65,4	99,9
eCapex	-35,1	-46,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-11,8	-17,8
Remboursements des dettes locatives	-12,2	-13,3
Cash-flow organique	6,3	21,9

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 122,6 millions d'euros, contre 234,3 millions d'euros au premier trimestre 2020. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, a été ramené à 0,4 x.

Endettement net

en millions d'euros	31.12.2020	31.03.2021
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-18,3	-26,6
Quasi-disponibilités	-1,9	-50,6
	-20,2	-77,2
Passif financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	8,8	75,0
Emprunts bancaires	0,6	0,0
Emprunt inter-sociétés à long terme	245,0	124,8
	254,4	199,8
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	234,3	122,6
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,8	0,4

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

La base clients câble d'Orange Belgium a maintenu une trajectoire ascendante au T1 2021. Au cours du trimestre, l'offre convergente et l'offre services fixes seuls ont attiré 23 000 nouveaux abonnés pour atteindre 349 000 clients câblés. Les clients B2C représentent 89 % de la base clients totale.

La part des abonnés à Love Duo a continué d'augmenter trimestre après trimestre pour représenter 24 % de la clientèle de base à la fin du T1 2021. Cette augmentation a un impact direct sur l'ARPO convergent B2C, qui a connu une diminution de 2,8 % en glissement annuel, dans la mesure où Love Duo est commercialisée à un prix plus bas que Love Trio, à quoi s'ajoutent les réductions offertes sur les forfaits mobiles associés aux offres convergentes.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	T1 2020	T1 2021	Variation		T1 2020	T1 2021
Base clients convergents				Ajouts nets		
Base clients câble B2C	250	312	24,5%	Base clients câble B2C	19	19
Base clients câble B2B	29	37	27,9%	Base clients câble B2B	2	4
	280	349	24,8%		21	23
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	75,9	73,8	-2,8%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 23 000 abonnés sur le trimestre, la base clients postpayés a atteint 2,7 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 13,3 %.

L'ARPO mobile postpayé s'est inscrit en baisse de 3,4 % à 19,6 euros au premier trimestre 2021, suite à la diminution des revenus hors forfait.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T1 2020	T1 2021	Variation		T1 2020	T1 2021
Clients mobiles				Ajouts nets		
Convergents B2C	385	481	24,8%	Convergents B2C	33	23
Convergents B2B	65	86	31,4%	Convergents B2B	7	8
Mobiles uniquement	2.137	2.097	-1,9%	Mobiles uniquement	-31	-8
Forfaits	2.588	2.664	3,0%	Forfaits	9	23
Prépayés	511	443	-13,3%	Prépayés	-21	-16
M2M	1.430	1.653	15,6%	M2M	50	52
	4.529	4.760	5,1%		37	60
Clients MVNO	322	351	9,0%	Clients MVNO	-1	2
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	17,7	17,4	-1,9%			
Forfaits	20,3	19,6	-3,4%			
Prépayés	6,7	6,4	-4,3%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une diminution de 1,4 % à 317,5 millions d'euros. Ce recul s'explique principalement par la diminution du trafic SMS, qui se trouve en partie contrebalancée par la hausse des ventes de terminaux.

Les services facturés aux clients ont crû de 1,6 % à 217,7 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse avec une progression de 16,9 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipements se sont inscrites en progression de 28,5 % à 37,2 millions d'euros au T1 2021.

Le chiffre d'affaires facturé aux opérateurs a reculé de 16,8 % à 53,2 millions d'euros, principalement sous l'effet de la baisse des revenus liés aux SMS.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	T1 2020	T1 2021	Variation
Convergence	51,7	60,4	16,9%
Mobile seul	140,1	132,1	-5,7%
Fixe seul	12,1	15,0	23,8%
Services informatiques & Intégration	10,4	10,2	-2,5%
Services facturés aux clients	214,3	217,7	1,6%
Vente d'équipements	28,9	37,2	28,5%
Vente en gros	63,9	53,2	-16,8%
Autres revenus	14,8	9,5	-35,8%
Chiffre d'affaires	321,9	317,5	-1,4%
EBITDAaL	59,4	67,1	13,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,4%</i>	<i>21,1%</i>	<i>270 pb</i>

L'EBITDAaL s'est accru de 13,1 %, porté par l'amélioration des revenus des services facturés aux clients et par l'effet de saisonnalité.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 201 000 contrats, soit une progression de 0,7 % en glissement annuel.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T1 2020	T1 2021	Variation		T1 2020	T1 2021
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfaits	115	116	1,6%	Forfaits	0	-1
Prépayés	14	15	5,7%	Prépayés	1	-4
M2M	71	69	-1,9%	M2M	-1	0
	199	201	0,7%		0	-5
Clients MVNO	3	3	23,3%	Clients MVNO	0	1

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a augmenté de 15,0 % au cours du trimestre à 19,1 millions d'euros, ce qui résulte principalement de la hausse des revenus des services facturés aux clients et des services aux opérateurs.

L'EBITDAaL s'est amélioré de 6,9 % à 3,0 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	T1 2020	T1 2021	Variation
Mobile seul	8,3	9,1	10,2%
Fixe seul	2,2	2,2	0,7%
Services facturés aux clients	10,5	11,3	8,2%
Vente d'équipements	3,8	3,8	0,6%
Services aux opérateurs	2,3	3,0	34,4%
Autres revenus	0,1	0,9	1341,9%
Chiffre d'affaires	16,6	19,1	15,0%
EBITDAaL	2,8	3,0	6,9%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>16,8%</i>	<i>15,6%</i>	<i>-118 pb</i>

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2020 (p.94-95 et p.125-126).

4. Litiges

• Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

• Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Il a été demandé au tribunal de fixer une date pour une audience qui aura lieu le 27 septembre 2021.

• Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câblés, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers.

Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019, la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante.

La Cour a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2 500 euros par jour de retard. Telenet a introduit un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250 000 euros (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement le 7 décembre 2020 à la Cour d'appel d'Anvers. L'audience d'introduction visant à fixer un calendrier pour l'échange de mémoires a eu lieu le 6 janvier 2021 et les plaidoiries sont fixées le 23 mars 2022.

- **Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre**

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câblés, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients retail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018, le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019, lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé d'interjeter appel de ce jugement. Les plaidoiries auront lieu le 1er décembre 2021.

- **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18 000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18 000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet**

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclamé la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Le 21 janvier 2021, la Cour de cassation a rejeté l'appel de 3Starsnet. En conséquence, la décision, et donc les tarifs y inclus, sont définitifs.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en oeuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWing, la nouvelle opération conjointe.

Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

- **VOO**

Mi-février 2020, Orange Belgium a cité à comparaître Nethys et Providence pour obtenir du juge des Référéés la suspension de la vente des actions VOO détenues par Nethys mais à céder à Providence. Une action au fond, en annulation de la vente, avait été également lancée vis-à-vis des mêmes parties.

Fin juin 2020, le juge a suspendu la cession des actions, suivant ainsi l'argumentaire d'Orange Belgium quant au caractère apparemment douteux de la première convention de vente des actions VOO à Providence en mai 2019, qui s'est propagé à la seconde transaction de décembre 2019 après une remise en question du premier accord par le nouveau management de Nethys.

Nethys a indiqué ne pas vouloir faire appel de cette ordonnance de référé et mettre en place un nouveau processus de vente au cours du deuxième trimestre 2021, activant ainsi une condition résolutoire contenue dans l'accord Nethys/Providence et fixée au 30 juin 2020.

• Licences temporaires bande 3,6 GHz- 3,8 GHz

Le 15 juillet 2019, le régulateur belge des télécommunications (IBPT) a publié les décisions accordant des droits d'utilisation temporaires dans la bande de fréquences 3600-3800 MHz à quatre opérateurs: Cegeka, Orange Belgium, Proximus et Telenet. Ces droits d'utilisation permettent à ces opérateurs d'initier les premiers développements 5G dans cette bande de fréquences en Belgique. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action contre la 5G ont contesté ces décisions devant la cour des marchés de Bruxelles. Ils demandent l'annulation des décisions pour des raisons de droit administratif et environnemental. Orange Belgium, Telenet, Proximus et Cegeka sont intervenus dans les procédures pour défendre et préserver leur licence temporaire. Un jugement sur les motifs procéduraux de la demande (par exemple la recevabilité de la demande) est attendu pour le 14 avril 2021. Si la demande est jugée recevable, un jugement sur le fond est attendu à la fin du deuxième trimestre 2021.

• All Communications - GSM - répéteurs

L'entreprise «All Communications» a fait appel devant la Cour des marchés de Bruxelles de la décision de l'autorité belge de régulation des télécommunications (IBPT) qui vise à empêcher All Communications d'installer des répéteurs GSM sans l'accord préalable d'un opérateur mobile. Tous les opérateurs mobiles sont intervenus dans la procédure. Les plaidoiries ont eu lieu le 2 décembre 2020 et un arrêt a été prononcé le 23 décembre 2020.

La Cour des marchés a jugé le recours d'All Communications irrecevable parce que la citation n'était pas complète et la Cour s'est trouvée incompétente pour les demandes visant à annuler la politique de l'IBPT car la Cour ne peut annuler que les décisions de l'IBPT.

• Transitpoints – link d'interconnexion

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5 000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le tribunal d'entreprise de Malines. L'audience d'introduction pour fixer un calendrier pour l'échange de mémoires et de plaidoiries aura lieu le 21 avril 2021.

5. Événements postérieurs à la clôture du premier trimestre 2021

Offre publique d'acquisition portant sur la totalité des actions émises par Orange Belgium

- La FSMA a rendu public l'avis qu'elle a reçu en date du 21 janvier 2021 concernant l'intention d'Orange S.A. de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en numéraire portant sur toutes les actions émises par Orange Belgium S.A.
- Le 1^{er} avril 2021, la FSMA a approuvé le prospectus relatif à l'offre sur Orange Belgium.
- Le 6 avril 2021, la FSMA a approuvé le mémoire en réponse d'Orange Belgium.
- L'offre a débuté le 8 avril 2021.

6. Perspectives

Compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19, Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2021, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients câblés.

Pour 2021, la société vise un EBITDAaL compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- l'impact financier et opérationnel de la pandémie de Covid-19
- une stabilité des prix de gros par rapport à l'exercice 2020.

De plus, le montant total des eCapex en 2021 devrait se situer entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros. Cette anticipation prend en compte MWingz, la coentreprise de la société avec Proximus.

7. Calendrier financier 2021

05 mai	Assemblée générale des actionnaires
05 juil	Début de la période de blackout
26 juil	Résultats financiers du T2 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
26 juil	Résultats financiers du T2 2021 (14h00 CET) - Conférence téléphonique
30 sept.	Début de la période de blackout
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (10:00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

8. Conférence téléphonique

Date : 21 avril 2021
Heure : 14h00 (CET), 13h00 (UK), 08h00 (US/NY)
Conférence téléphonique : Code pin : 48339699#
Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T1 2020	T1 2021
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	18,2	23,0
Volume quotidien moyen	90.698	64.203
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	1,7	1,5
Actions et capitalization		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	81,0	69,7
Cours de clôture (en euros)	16,0	22,9
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	962,6	1.374,3

10. États financiers consolidés

État consolidé du résultat global

en millions d'euros	31.03.2020	31.03.2021
Services facturés aux clients	224,8	229,0
Convergence	51,7	60,4
Mobile seul	148,4	141,2
Fixe seul	14,3	17,2
Services informatiques & Intégration	10,4	10,2
Vente d'équipement	32,7	41,0
Vente en gros	65,4	54,9
Autres revenus	11,0	5,5
Chiffre d'affaires consolidé	333,9	330,4
Achats de matériel	-45,7	-48,2
Autres coûts directs	-94,4	-86,5
Pertes de valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-0,9	-0,6
Coûts directs	-141,0	-135,3
Charges de personnel	-39,3	-38,9
Dépenses commerciales	-12,0	-7,4
Autres dépenses IT et réseau	-26,5	-27,6
Frais immobiliers	-3,6	-2,6
Frais généraux	-15,9	-16,2
Autres produits indirects	4,5	7,8
Autres coûts indirects	-25,1	-25,4
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-12,1	-14,0
Coûts indirects	-90,6	-85,5
Autres frais de restructuration (*)	-1,8	-1,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-58,5	-72,5
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	-0,8
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,0	0,0
Résultat opérationnel (EBIT)	2,5	-4,1
Résultat financier	-1,5	-0,9
Charges financières	-1,5	-0,9
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	1,1	-4,9
Impôts	-0,5	0,7
Résultat net consolidé (**)	0,6	-4,3
Résultat net consolidé part du groupe	0,6	-4,3
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	0,6	-4,3
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,3	0,0
Résultat global de l'ensemble consolidé	0,9	-4,3
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	0,9	-4,3
Résultat de base par action (en EUR)	0,01	-0,07
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59.933.408	59.944.757
Résultat dilué par action (en EUR)	0,01	-0,07
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59.933.408	59.944.757

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2020	31.03.2021
ACTIF		
Ecart d'acquisition	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles	250,0	251,7
Immobilisations corporelles	707,6	679,5
Droits d'utilisation des actifs loués	303,8	366,1
Titres mis en équivalence	5,5	5,5
Actifs financiers non courants	2,3	2,3
Autres actifs non courants	0,6	0,6
Actifs d'impôts différés	3,1	2,8
Total actifs non courants	1.377,3	1.413,0
Stocks	26,7	26,7
Créances clients	207,5	187,1
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	63,2	61,1
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,3	0,3
Autres actifs courants	7,4	3,5
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,4	1,9
Actifs d'impôt exigible	0,3	0,3
Charges constatées d'avance	6,8	22,7
Disponibilités et quasi-disponibilités	60,8	77,2
Total de l'actif courant	374,7	381,2
Total de l'actif	1.752,0	1.794,2
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	470,6	466,4
Actions propres	-1,5	-1,6
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	613,9	609,7
Total des capitaux propres	613,9	609,7
Passifs financiers non courants	3,5	124,8
Passifs locatifs non courants	259,6	322,1
Provisions pour démantèlement non courantes	77,1	76,9
Autres passifs non courants	2,3	2,4
Impôts différés passifs	8,2	6,8
Total des passifs non courants	350,7	533,0
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	57,0	39,2
Dettes fournisseurs	296,5	290,9
Passifs financiers courants	202,1	75,0
Passifs locatifs courants	44,4	44,4
Dérivés passifs courants	0,5	0,3
Avantages du personnel courants	33,7	34,9
Provisions pour démantèlement courantes	5,5	5,5
Provisions pour restructuration courantes	1,2	1,7
Autres passifs courants	3,8	3,5
Impôts et taxes d'exploitation passifs	77,2	95,1
Impôt sur les sociétés	4,8	3,8
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,0	56,7
Produits constatés d'avance	1,6	0,5
Total des passifs courants	787,3	651,5
Total du passif	1.752,0	1.794,2

État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.03.2020	31.03.2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	0,6	-4,3
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	15,3	14,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	58,5	72,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	12,1	14,0
Perte de valeur des actifs non courants	0,0	0,8
Résultat de cession	0,0	-0,6
Dotations (reprises) des provisions	-0,5	0,3
Impôt sur les sociétés	0,5	-0,7
Résultat financier	1,5	0,9
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,0	-0,1
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	0,9	0,6
	88,3	102,4
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	6,2	0,0
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	11,7	21,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	-33,5	-7,0
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	2,0	2,1
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-2,5	-2,2
Variations des autres éléments d'actif et de passif	0,1	-1,4
	-15,9	13,0
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-6,3	-8,1
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-1,7	-1,5
Impôt sur les sociétés décaissé	0,4	-1,6
	-7,6	-11,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	65,4	99,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-35,1	-46,9
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-11,8	-17,8
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,0	27,9
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-46,9	-36,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-11,0	-5,4
Remboursements des dettes locatives	-12,2	-13,3
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	12,0	0,0
Rachat d'actions propres	-1,1	-0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-12,2	-18,8
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	6,2	44,3
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	20,2	32,9
dont disponibilités des activités poursuivies	18,3	32,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	1,9	0,9
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	6,2	44,3
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	26,4	77,2
dont disponibilités des activités poursuivies	25,7	26,6
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	0,6	50,6
Cash-flow organique (*)	6,3	21,9

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

13. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez ana.castanolopez@orange.com +32 468 46 95 31
Koen Van Mol +32 495 55 14 99
ir@orange.be

Contact presse

Younes Al Bouchouari younes.albouchouari@orange.be +32 477 69 87 73
press@orange.be